



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNION DES ASSOCIATIONS PATRONALES GENEVOISES REAGIT AUX MESURES POUR LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Genève, le 3 mai 2011

L'UAPG a pris connaissance avec intérêt des mesures destinées à renforcer la lutte contre le chômage et adhère à la volonté d'amélioration du dispositif; elle ne peut toutefois accepter les critiques injustifiées du Conseil d'Etat à l'égard des entreprises.

Elle rappelle que celles-ci, dont le principal objectif est d'assurer leur pérennité, n'ont cessé de créer des emplois. Ainsi, ces trois dernières années et malgré la crise, elles ont mis sur le marché plus de 4'000 nouveaux postes de travail. Les entreprises genevoises prouvent ainsi par les faits leur sens des responsabilités et leur implication dans la résorption du chômage. En tout état de cause, ainsi que le relève le rapport présenté par le Conseil d'Etat, des améliorations peuvent être apportées au dispositif, notamment dans le placement des chômeurs. L'UAPG ne peut que souscrire à la volonté de rapprocher l'Office cantonal de l'emploi de la réalité des entreprises; elle invite par ailleurs l'Etat à étendre sa réflexion en s'interrogeant notamment sur les causes de l'inadéquation entre le profil de certains chômeurs et les besoins des entreprises, plus particulièrement sur le plan de formation.

L'Union des Associations Patronales Genevoises en bref

L'UAPG regroupe six grandes associations patronales genevoises. Elle s'investit dans le partenariat social et contribue à la défense active du patronat. Elle rencontre et négocie avec des syndicats et participe à de nombreuses commissions officielles. Elle s'engage dans la formation professionnelle et renseigne les apprentis dans le cadre de l'information paritaire. Depuis 1912, l'UAPG est l'organisme faitier des employeurs genevois.

Contact

Sabine von der Weid, secrétaire permanente de l'UAPG, swv@uapg.ch, 022 715 34 45

www.uapg.ch